

La Commission de l'Intérieur de la Chambre et l'évaluation de la réforme des polices



Eric THIEBAUT
Député Bourgmestre
Membre de la Commission de l'Intérieur de La Chambre

La Commission de l'Intérieur

Compétences :

Intérieur, Affaires générales, Fonction publique

→ Police, sécurité civile, sûreté nucléaire, élections...

Composition actuelle :

Membres effectifs :

→ **CD&V** : Leen Dierick, Michel Doomst, Luc Peetermans ; **MR** : Philippe Collard, Corinne De Permentier, Jacqueline Galant ; **PS** : André Frédéric, Eric Thiébaud ; **Open Vld** : Roland Defreyne, Bart Somers ; **VB** : Filip De Man, Annick Ponthier ; **sp.a** : Jan Peeters, Ludwig Vandenhove ; **Ecolo-Groen!** : Fouad Lahssaini , **cdH** : Josy Arens ; **N-VA** : Ben Weyts

La réforme : un long processus démocratique

1990 : plan de la pentecôte suite aux recommandations de la commission parlementaire sur la bande de Nivelles = base de la réforme globale de la fonction policière dans notre pays :

- la loi sur la fonction de police en 1992 : jette les bases des missions, de l'action policière et des liens de subordination de la police à l'autorité démocratique
- la création du Comité P = contrôle parlementaire
- la démilitarisation de la gendarmerie
- au niveau local : la mise en place de la concertation pentagonale et la (lente) introduction de la philosophie de la police de proximité

La réforme : un long processus démocratique

Fin des années 90 : il a fallu attendre la commission parlementaire Dutroux pour lancer la vaste réforme de l'organisation policière, mais les constats n'étaient pas neufs :

- des services de police morcelés, travaillant côte à côte sans concertation, parfois même l'un contre l'autre, manque de direction par les magistrats, différents statuts ne permettant pas la mobilité, peu de partage de l'information, autonomie trop importante de la gendarmerie, échec de l'implémentation de la police de proximité
- mais existence d'une police communale de qualité, même si trop peu financée et souvent avec peu de travail en commun avec les autres corps de police communale et surtout avec les brigades de gendarmerie présents sur un même territoire

La réforme : un long processus démocratique

1998 : vote de la loi sur la police intégrée à deux niveaux. Mise en œuvre sur 4 années → 2002 le nouveau paysage policier

- 2 niveaux :
 1. les zones locales responsables des fonctions de police de base
 2. la police fédérale ayant des missions fédérales spécialisées et subsidiaires
- structure fonctionnelle intégrée avec un statut unique
- philosophie fondée sur la police orientée vers la communauté avec une priorité de la police de proximité de quartier
- amélioration de la formation et de la gestion des ressources humaines
- réaffirmation du respect de l'autonomie locale : le bourgmestre reste l'autorité administrative dans sa commune, et les zones locales sont gérées par des organes composés de mandataires communaux

L'heure est à l'évaluation

La Commission est en pleine phase d'évaluation de la réforme. Le travail débouchera sur des recommandations destinées à la Ministre de l'Intérieur

- Audition de W. BRUGGEMAN, Président du Conseil fédéral de Police sur le rapport
- Audition de tous les syndicats de la Police
- Audition des Présidents des Unions des Villes et Communes des 3 Régions du pays

Il a été demandé à chaque parti de déposer une liste de 5 thèmes prioritaires afin de travailler de manière rationnelle et concrète. Sur base de ces listes, la commission décidera quels seront les thèmes sur lesquels elle se penchera dans les mois qui viennent

La réforme est une réussite !

Elle a porté ses premiers fruits, même si elle a été difficile à mettre en œuvre, notamment quant au statut unique des policiers

- Dans le Moniteur de sécurité 2008, les personnes interrogées sont globalement satisfaites de leur police
- le rapport d'évaluation par le Conseil fédéral de la police va dans ce sens :

« *Globalement, l'évaluation de la réforme de la police est sans aucun doute positive ... Il n'y a, à ce jour, aucune raison de préconiser une autre structure, telle qu'une police unique ou une police régionale avec des corps organisés au niveau de l'arrondissement.* »

Positions des partis sur la réforme : CD&V

- Tendre vers le concept de police intégrale
- Impossible de faire table rase du passé, notamment par rapport à la question des statuts et de leurs imbrications, des traditions de travail, de la culture des deux ex-corps de sécurité.
- Même si les ex-gendarmes et les policiers communaux se sont partiellement rapprochés, cette proximité doit encore être renforcée.
- Il faut travailler de plus en plus en fonction du terrain c'est-à-dire du bas vers le haut et non pas du haut vers le bas.
- La communication et la formation doivent encore être améliorées
- L'harmonisation des systèmes de communication

Positions des partis sur la réforme : VLD

- Trop grand nombre de zones : motivations politiques (dans le chef des bourgmestres notamment) et non pour une bonne fonction de police. Les zones sont dans certains cas trop petites. Regret sur la première idée inspirée du modèle néerlandais, à savoir 50 zones, 25 par régions
- La réforme de la justice n'a pas eu lieu, elle devait suivre la réforme des polices → les liens entre la police et le pilier judiciaire sont fréquemment problématiques. Toutefois, ils ne remettent pas en cause le fait que dans certains cas, la collaboration entre ces deux institutions se fait de manière très efficace notamment entre le parquet fédéral et la police fédérale.
- Sur un plan plus macro, les parlementaires du VLD, veulent mettre l'accent sur une meilleure collaboration internationale.

Positions des partis sur la réforme : Cdh

- Problème du financement des zones. Il faut procéder à un rééquilibrage et à une mise à jour des paramètres pris en considération dans le cadre de la norme KUL.
- Problèmes en matière de recrutement et de sélection, ceux-ci devant être résolus rapidement.
- Il faut également pouvoir définir rapidement, au niveau fédéral, les catégories d'intervention et les harmoniser et ce, en fonction des spécificités de chaque zone.
- Le rôle des agents de quartier doit également être revalorisé et il faut leur assurer une formation adaptée à la réalité de terrain.
- Il faut également assurer une juste répartition des tâches entre la police fédérale et la police locale.

Positions des partis sur la réforme : MR

- Inquiétudes sur la situation de la police de quartier → Manque d'agents et missions toujours plus nombreuses de renfort de la police fédérale.
- Insuffisance de moyens au niveau de la police administrative dans les situations de troubles graves de l'ordre public.
- L'amélioration de la qualité du personnel par une professionnalisation des services de sélection, de recrutement et de formation.
- Mise en place d'un nouveau mécanisme de financement de la police locale.
- Lutter contre la bureaucratie. Importance de rationaliser au maximum les procédures et les méthodes, notamment en limitant et en ciblant la charge que représentent la planification et le compte-rendu.

Positions des partis sur la réforme : PS

- Dans l'esprit du législateur, la police de proximité était la pierre angulaire de la réforme. Or, aujourd'hui, c'est le parent pauvre de la réforme. La **revalorisation du travail de proximité** et donc de l'agent de quartier sera un cheval de bataille du PS.
- Le **refinancement des zones de police** et de facto, la **révision de la norme KUL**. Beaucoup de zones, surtout rurales ou semi rurales, sont dans des situations financières très préoccupantes comme l'a très bien mis en exergue le rapport Dexia. A ce propos, le PS a déposé une **proposition de résolution** afin de revoir le mécanisme de financement des zones.

Positions des partis sur la réforme : PS

- La **gestion des ressources humaines** de manière générale qui englobe le recrutement, la formation, le statut disciplinaire ainsi que le statut du personnel.
- Une amélioration des relations et des **répartitions des missions** et des tâches entre la police **fédérale** et la police **locale**, sans oublier les relations avec le pilier judiciaire.
- Il serait également opportun, selon le PS, de se focaliser sur une **redéfinition des organes** du niveau local, notamment les Conseils de police et le Conseil Consultatif des Bourgmestres qui, même s'il se situe au niveau fédéral, a une assise et une implication locales.

Priorités des groupes politiques

Pour le MR :

1. Le statut, ses évolutions, ses adaptations, l'agent de quartier
2. Le financement de la police locale
3. L'informatisation de la police
4. L'élaboration d'un management fondé sur la politique pénale du parquet fédéral
5. La banque de données de la police.

Pour le CD&V :

1. Les relations avec les autorités judiciaires
2. Les services de la police intégrée
3. La gestion des informations
4. La formation

Priorités des groupes politiques

Pour le PS :

- 1) Le financement de la police locale.
- 2) La revalorisation du travail de proximité et donc de l'agent de quartier.
- 3) La gestion des ressources humaines qui englobe le recrutement, la formation, le statut disciplinaire ainsi que le statut du personnel.
- 4) La relation et la répartition des missions et des tâches entre la police fédérale et la police locale sans oublier les relations avec le pilier judiciaire.
- 5) La redéfinition des organes au niveau local dont notamment, les Conseils de police et le Conseil Consultatif des Bourgmestres ainsi que les nominations des chefs de corps.

Priorités des groupes politiques

Pour le Cdh :

1. La sélection, le recrutement et la formation
2. Le financement par le fédéral des zones de police
3. Le travail de quartier
4. La modification du statut disciplinaire
5. La fixation stricte de tâches administratives à effectuer par la police

Pour le VLD :

1. Le recrutement, la sélection et la formation
2. La communication et l'échange d'informations
3. La réforme du droit disciplinaire et la relation entre les organes de contrôle : comité P/inspection générale
4. Le travail de proximité
5. L'adaptation du statut

Les réflexions à venir

Suite à cette brève présentation des priorités, il apparaît clairement qu'un large consensus peut être dégagé sur les thèmes suivants :

- la revalorisation de la police de proximité
- le financement des zones de police
- la gestion des ressources humaines de manière générale :
 - le recrutement
 - la sélection
 - la formation

Merci de votre attention



Eric THIEBAUT
Député Bourgmestre
Membre de la Commission de l'Intérieur de La Chambre